

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 02 février 2024 à 20 heures 00 minutes
Salle des réunions

Quorum : 11

Présents :

Mme BONNARD Solange, Mme DELECLUSE Nathalie, M. DUBREUCQ Ludovic, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL-LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, M. PERRET Eric, Mme PHILIPPON Jeannine, M. TOUPART Patrice

Procurations :

Mme MARSILLE Séverine donne pouvoir à Mme MOREL-LOUNIS Louisa, Mme ROZMIAREK Sylvie donne pouvoir à M. MOREL Claude

Excusés :

Mme CHÉRIFI Alice, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, Mme MARSILLE Séverine, Mme ROZMIAREK Sylvie, Mme SEGURA FARO Véronique

Secrétaire de séance : M. MARTINVAL Claude

Président de séance : M. LOUETTE Jocelyn

1 - Nouveau loyer pour psychologue

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1/2024

Séance du 02/02/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi deux Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOUETTE Jocelyn, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Etaient présents :

Mme BONNARD Solange, Mme DELECLUSE Nathalie, M. DUBREUCQ Ludovic, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL-LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, M. PERRET Eric, Mme PHILIPPON Jeannine, M. TOUPART Patrice

Procurations :

Mme MARSILLE Séverine donne pouvoir à Mme MOREL-LOUNIS Louisa, Mme ROZMIAREK Sylvie donne pouvoir à M. MOREL Claude

Etaient excusés :

Mme CHÉRIFI Alice, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, Mme MARSILLE Séverine, Mme ROZMIAREK Sylvie, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation
23/01/2024

OBJET : Nouveau loyer du psychologue

Date d'affichage
23/01/2024

Monsieur le Maire expose que Monsieur GRANDCLAUDE, Psychologue, occupe actuellement un local à la Maison médicale pour 1 jour et demi par

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

semaine pour un loyer de 100 €.

Considérant que Monsieur GRANDCLAUDE souhaite exercer au 1er février 2024 durant 2 jours et un samedi sur deux, il convient de fixer un nouveau loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE

- De fixer le loyer à 175 € mensuel à compter du 1er février 2024
- autorise Monsieur le Maire à établir un nouveau bail au 1er février 2024 avec Monsieur GRANDCLAUDE.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES
Le Maire,
Jocelyn LOUETTE

2 - Autorisation Dépenses d'Investissement avant vote du BP 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2/2024

Séance du 02/02/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi deux Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOUETTE Jocelyn, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Etaient présents :

Mme BONNARD Solange, Mme DELECLUSE Nathalie, M. DUBREUCQ Ludovic, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL-LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, M. PERRET Eric, Mme PHILIPPON Jeannine, M. TOUPART Patrice

Procurations :

Mme MARSILLE Séverine donne pouvoir à Mme MOREL-LOUNIS Louisa, Mme ROZMIAREK Sylvie donne pouvoir à M. MOREL Claude

Etaient excusés :

Mme CHÉRIFI Alice, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, Mme MARSILLE Séverine, Mme ROZMIAREK Sylvie, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation
23/01/2024

OBJET : Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

Date d'affichage
23/01/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, *modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

..I.I....

engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2024, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023

Chapitre	crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20	5000	1250
204	33437	8359
21	449 933	112 483
23	600 000	150 000
TOTAL	1 088 370	272 092

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de prévoir les dépenses à hauteur de 272 092 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2051	: 1 250€
- Article 2041582	: 8 359 €
- Article 2131	: 30 000 €
- Article 2138	: 10 000 €
- Article 2151	: 10 000 €
- Article 21538	: 20 000 €
- Article 2156	: 10 000 €
- Article 2157	: 5 000 €
- Article 2181	: 15 000 €
- Article 2188	: 12 483€
- Article 231	: 150 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES
Le Maire,
Jocelyn LOUETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3/2024

Séance du 02/02/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi deux Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOUETTE Jocelyn, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Etaient présents :

Mme BONNARD Solange, Mme DELECLUSE Nathalie, M. DUBREUCQ Ludovic, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL-LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, M. PERRET Eric, Mme PHILIPPON Jeannine, M. TOUPART Patrice

Procurations :

Mme MARSILLE Séverine donne pouvoir à Mme MOREL-LOUNIS Louisa, Mme ROZMIAREK Sylvie donne pouvoir à M. MOREL Claude

Etaient excusés :

Mme CHÉRIFI Alice, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, Mme MARSILLE Séverine, Mme ROZMIAREK Sylvie, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation

23/01/2024

OBJET : création d'un poste d'ATSEM suite à réussite à concours - Modification du tableau des effectifs

Date d'affichage

23/01/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Considérant la réussite au concours d'ATSEM du 23 janvier 2024 d'un Adjoint Technique territorial titulaire,

Considérant le souhait de Inommer cet agent sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe au 1er mars 2024,

Considérant la déclaration de vacance enregistrée sous le n° n° 080240101336216?

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'ATSEM principal de 2 ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2024,

APRÈS EN VOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE

- l'ouverture d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe.

- d'approuver le nouveau tableau des effectifs ci-après,

Grade	Cat. statut	Temps travail	Nombre
-------	-------------	---------------	--------

Administratif

Attaché Territorial	A Titulaire	100 %	1
Rédacteur Principal	B Titulaire	80 %	1
Adjoint	C Titulaire	100 %	1

Administratif 1ère classe Adjoint	C	Titulaire	100 %	1
Administratif Technique Agent de maîtrise 1ère classe Adjoint technique	C	Titulaire	100 %	1
Principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	C	Titulaire	100 %	3
Adjoint technique Adjoint technique	C	CDD	100 %	2
Filière sociale				
ATSEM principal de 1ère classe	C	Titulaire	100 %	1
ATSEM principal de 2ème classe	C	Titulaire	100 %	2
Culturel Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	Titulaire	80 %	1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES
Le Maire,
Jocelyn LOUETTE

4 - Demande de subvention au titre du FIPD pour vidéo protection 2ème phase - Plan de financement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 4/2024

Séance du 02/02/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi deux Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOUETTE Jocelyn, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Etaient présents :

Mme BONNARD Solange, Mme DELECLUSE Nathalie, M. DUBREUCQ Ludovic, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL-LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, M. PERRET Eric, Mme PHILIPPON Jeannine, M. TOUPART Patrice

Procurations :

Mme MARSILLE Séverine donne pouvoir à Mme MOREL-LOUNIS Louisa, Mme ROZMIAREK Sylvie donne pouvoir à M. MOREL Claude

Etaient excusés :

Mme CHÉRIFI Alice, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, Mme MARSILLE Séverine, Mme ROZMIAREK Sylvie, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

OBJET : Demande de subvention au titre du FIPD pour vidéo protection 2^{ème} phase - Plan de financement

Date d'affichage
23/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..../...

et publication du :

..../..../...

-

Vu l'article 5 de la loi 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Vu le décret 2019-1259 du 28 novembre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une subvention peut-être demandée dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les projets d'investissement relatifs à la sécurisation des établissements scolaires et des sites sensibles.

Considérant que la commune a sollicité une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024

Considérant que la commune a retenu la société KIECE pour le projet dont le montant total HT s'élève à 33 096 €

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

Aide de l'ÉTAT à hauteur de 35 %	: 11 583 €
Aide au titre de la FIPD à hauteur de 30 %	: 9 929 €
Participation de la commune pour %	: <u>11 584 €</u>
Total	33 096 €

APRÈS EN VOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE

- Approuver le plan de financement proposé

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES
Le Maire,
Jocelyn LOUETTE

Le Secrétaire de séance,

Fait à
Le Maire,